



LIBERTE DE CIRCULATION

CHIFFRES-CLES 2016

En Cisjordanie

On compte des centaines d'obstacles à la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie, parmi lesquels :

- Une moyenne de **358 obstacles physiques** par mois (blocs de béton, tas de terre, murs de terre, tranchées).
- **96 checkpoints permanents** gardés par l'armée israélienne ou des gardes privés,
- **361 checkpoints « volants »** pour le mois d'avril 2015 (checkpoint amovible que l'armée dispose selon le lieu et le moment).
- **81 « passages agricoles »** situés entre le Mur et la ligne verte, dont seulement 18 ouverts toute l'année (les autres passages sont accessibles seulement pendant la récolte des olives).

Près de **la moitié** des checkpoints permanents sont situés près du Mur et contrôlent l'accès à Jérusalem, aux enclaves palestiniennes (situées entre le Mur et la ligne verte) et vers Israël.

On compte **234 km** de routes interdites ou restreintes aux Palestiniens, donc réservées en priorité aux Israéliens (colons, soldats). A voir : la ségrégation routière en [infographie](#).

L'administration militaire israélienne délivre **101 types de permis** pour contrôler la circulation des Palestiniens, en Cisjordanie, entre la Cisjordanie et Israël ou en dehors des territoires contrôlés par Israël.

Le coût annuel de ces obstacles à la libre circulation des biens et des personnes est estimé à **140 millions d'euros**.

La [carte](#) de l'ONU sur les restrictions de mouvement en Cisjordanie.

A Jérusalem-Est

Il existe une **cinquantaine d'obstacles** à la liberté de circulation à Jérusalem-Est : postes de contrôle, barrières et barrages routiers, et autres obstacles tels que le mur de séparation (qui s'étendra sur 181 km).

Depuis octobre 2015, **40 obstacles** à la circulation ont été installés, affectant 138 000 personnes. A la fin de l'année 2015, 8 de ces 40 obstacles demeurent en place. Sur les **13 checkpoints** permanents établis dans la ville, les Palestiniens qui ont réussi à se procurer les permis nécessaires ne peuvent en utiliser que **4**.

A Gaza

Près de **14 280 personnes par mois** ont été autorisées à sortir de Gaza en 2015. Cela ne représente que **2,8%** des sorties mensuelles moyennes d'avant la seconde Intifada.

Les pêcheurs de Gaza sont autorisés à accéder à seulement la moitié de la zone de pêche qui leur avait été allouée au moment des accords d'Oslo (soit **9,6 km**).

L'accès à la terre à moins de **100 mètres** de la clôture entourant la bande de Gaza est interdit. Pendant l'offensive israélienne de l'été 2014, les restrictions allaient jusqu'à **3 km** de la clôture séparant Gaza d'Israël (soit 43% du territoire).

*Pour en savoir plus : les **chiffres-clés sur Gaza***

Sources :

B'Tselem

CNUCED (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement)

FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme)

Gisha – Legal Center for Freedom of Movement

Haaretz.com

Nations unies

OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights)

UNISPAL (United Nations Information System on the question of Palestine)

Visualizingpalestine.org